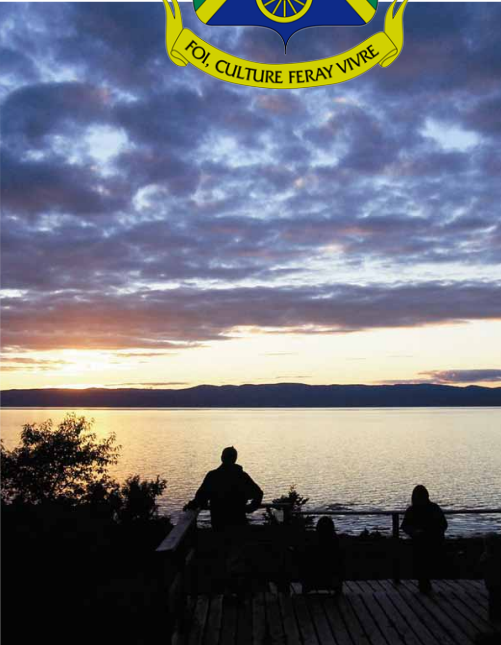




Politique de la famille et des aînés



Saint-André

2015 - 2018



Table des matières

| | |
|--|-------|
| Mot de la conseillère responsable des questions familles et aînés et du maire | p. 3 |
| Remerciements | p. 4 |
| Note concernant la Politique de la famille | p. 4 |
| La démarche Municipalité amie des aînés | p. 4 |
| Les membres du comité de la Politique de la famille | p. 5 |
| Les membres du comité de la Politique des aînés | p. 5 |
| Mission | p. 6 |
| Organismes appuyant cette politique | p. 6 |
| Définition de la famille | p. 7 |
| Définition des personnes aînées | p. 7 |
| Les principes directeurs | p. 8 |
| Les objectifs généraux | p. 8 |
| Les valeurs qui soutiennent la Politique de la famille et des aînés | p. 9 |
| Quelques données socio-économiques | p. 10 |
| Les champs d'action et les objectifs d'intervention de la Politique de la famille et des aînés | p. 13 |
| Les mesures de mise en œuvre et de suivi de la Politique de la famille et des aînés | p. 14 |
| Références | p. 15 |
| Annexe : Plan d'action Aînés | |

Mot de la conseillère responsable des questions familles et aînés et du maire

La famille est le premier lieu d'apprentissage et de la transmission des valeurs. Elle constitue la base de notre société et, à ce titre, elle mérite qu'on s'y arrête pour définir une politique propre à nos couleurs. Les aînés, quant à eux, constituent l'ancrage, la mémoire et les racines de toutes nos familles.

C'est pour cela que le conseil municipal a décidé en 2014 d'entreprendre une réflexion dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés (MADA). Cette démarche a permis de tracer le portrait des aînés vivant à Saint-André et de contribuer à une réflexion collective sur le vieillissement de la population.

Par le biais de la Politique de la famille et des aînés de Saint-André, et des plans d'action qui en découlent, la Municipalité souhaite exercer une influence bénéfique sur la qualité de vie des aînés, de leur famille, le tout dans les limites des responsabilités de la Municipalité à cet égard.

Le Plan d'action Aînés que nous proposons découle des consultations tenues par le comité de la Politique des aînés. Il reconnaît les attentes de ceux-ci et offre des alternatives aux attentes et aux besoins qu'ils ont signifiés lors des consultations.

En notre nom personnel et au nom des membres du conseil municipal de Saint-André, nous remercions le comité de la Politique de la famille et le comité de la Politique des aînés qui ont piloté avec succès ce projet. Nos remerciements s'adressent également aux membres de ces groupes qui se sont investis entièrement dans ce projet audacieux.

Cette Politique de la famille et des aînés de Saint-André contribuera à faire grandir le sentiment d'appartenance de nos aînés envers leur milieu qu'ils enrichissent de leur présence.


Charlyne Cayer, conseillère municipale
Responsable des questions familles et aînés


Gervais Darisse,
Maire

Remerciements

Ce document de la Politique de la famille et des aînés de Saint-André a été rendu possible grâce au dévouement des bénévoles œuvrant au comité de la Politique de la famille et au comité de la Politique des aînés, de nombreux citoyens, de comités et d'organismes du milieu.

Note concernant la Politique de la famille

La Municipalité a tenu à mettre à jour le document cadre de la Politique familiale produit en 2009 afin qu'il soit harmonisé avec celui de la Politique des aînés.

La démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

- Elle est issue d'une volonté municipale de consulter les citoyens et des organismes dans le but de réaliser une politique des aînés harmonisée à celle de la famille, de même qu'un plan d'action pour les aînés de trois ans.
- Le comité de la Politique des aînés est constitué de parents, d'aînés, d'une élue municipale, d'un chargé de projet et d'un consultant du Carrefour action municipale et famille (CAMF).
- Bien que la Municipalité réalise déjà plusieurs actions en faveur des aînés, elle souhaitait un cadre de référence sur les mesures et les interventions nécessaires pour mieux répondre à leurs besoins.
- Des consultations publiques ont eu lieu auprès de la population et des organismes du milieu sur l'utilisation et la qualité des services reçus, ainsi que sur les orientations à prendre sur différents champs d'action pour élaborer la Politique des aînés et le Plan d'action Aînés.

Les membres du comité de la Politique de la famille

Mme Sophie Archambault, Mme Marie-Ève Morin, Mme France Morel, Mme Charlotte Roberge, Mme Caroline Michaud, Mme Josée Bourgoin et Mme Karine Tardif et Mme Charlyne Cayer, conseillère municipale.

Les membres du comité de la Politique des aînés

Mme Rita St-Pierre, Mme Louise Pelletier (directrice du Domaine Les Pèlerins), M. Berthier Ouellet, M. Michel Roy, Mme Émie Vaillancourt, Mme Sophie Archambault, Mme Hélène Lévesque, organisatrice communautaire du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS du Bas-Saint-Laurent, installations du Kamouraska, Mme Marie-Ève Morin, Mme Charlyne Cayer, conseillère municipale, M. Sébastien Tirman, chargé de projet et M. Régnald Boucher, conseiller du Carrefour action municipale et famille (CAMF).

La Municipalité a eu l'appui financier et technique du Secrétariat aux aînés qui permet la réalisation des mandats dévolus par la loi à la ministre responsable des Aînés. Il est un acteur incontournable en matière de vieillissement de la population et des besoins Aînés tant auprès des autorités gouvernementales que des partenaires non gouvernementaux issus du ministère de la Famille. Un appui professionnel a été donné par le Carrefour action municipale et famille afin d'orienter la Politique de la famille et des aînés.



Mission

Par les actions en cours et cette Politique de la famille et des aînés, la Municipalité, les comités et les organismes contribuent à améliorer le milieu de vie afin de mieux répondre aux préoccupations et aux besoins des familles et des aînés.

Organismes appuyant cette politique

Locaux

Association culturelle de la Vieille École
Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska
Club de marche
Club des 50 ans et plus de Saint-André
Comité de développement
Comité de la bibliothèque
Comité des loisirs
Comité des P'tits bonheurs
Conseil de la Fabrique
Corporation Domaine Les Pèlerins
La Chorale
La Tête d'Allumette
L'École Les Pèlerins
Société d'écologie de la batture du Kamouraska (SEBKA)
Vie active (groupe Saint-André)

Régionaux

Centre d'action bénévole Cormoran
Centre d'art de Kamouraska
Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska
Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent, installations du Kamouraska
Co-Éco
Comité proches aidants du Kamouraska
COSMOSS Bas-Saint-Laurent (Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé)
L'Arc-en-ciel du Coeur
La Maison de la famille du Kamouraska
Moisson Kamouraska
Service de sécurité incendie KamEst
Services Kam-Aide Inc.
Sûreté du Québec
Table de concertation des aînés du Kamouraska
Transport Vas-y Inc.
Ville / Art actuel

Afin de se donner un langage commun, voici les définitions respectives de la famille et des personnes aînées qui résument le consensus du milieu pour la présente politique :

Définition de la FAMILLE

« La famille est une microsociété qui a pour première mission de répondre aux besoins de base de tous les membres qui la composent. La famille doit comporter au moins deux générations incluant la famille élargie. À travers des liens affectifs privilégiés elle est le premier lieu de partage, de transmission des valeurs, de solidarité et de support tout au long des cycles de vie. Elle est un lieu d'éducation, de socialisation et de développement personnel et citoyens. »

La famille et la communauté s'influencent mutuellement. Elle assure par sa présence sur un territoire et par son lien avec sa communauté, une stabilité et un potentiel de développement. »

Définition des PERSONNES AÎNÉES

« Les personnes aînées forment un groupe hétérogène avec une richesse d'expériences de vie, ayant des besoins spécifiques en évolution, en transformation. Elles ont une place importante dans la société et peuvent contribuer, à leur façon, à une vie sociale, une vie communautaire et une vie économique enrichissante. D'où l'importance pour le milieu de conserver ou d'établir des conditions favorables pour vieillir en harmonie dans son milieu. »



Les principes directeurs

Des principes directeurs guident la mise en œuvre de la Politique de la famille et des aînés et orientent l'élaboration des plans d'action qui en découlent. Les principes directeurs sont :

1. Que la municipalité de Saint-André reconnaisse la compétence des familles comme premier moteur de développement ;
2. Que les plans d'action incluent des mesures pour éviter l'exode des jeunes et des aînés ;
3. Que les actions proposées favorisent l'arrivée de nouvelles familles ;
4. Que les plans d'action intègrent des mesures pour la promotion et le développement de saines habitudes de vie auprès des familles et des aînés (santé, participation et sécurité) ;
5. Que les plans d'actions favorisent l'inclusion sociale et que les familles et les aînés, quelque soit leur statut économique, puissent bénéficier des mesures prévues ;
6. Que l'administration municipale favorise une prise en charge maximale, par le milieu, de l'organisation d'activités destinées aux familles et aux aînés, tout en fournissant le soutien et l'accompagnement nécessaire.

Les objectifs généraux

1. Développer le réflexe Penser et agir Famille/Aînés au sein du conseil municipal et des comités ;
2. Doter la Municipalité d'un cadre de référence pour agir dans l'intérêt des familles et des aînés de Saint-André ;
3. Développer et entretenir l'esprit de concertation et de collaboration entre les acteurs du milieu impliqués de près ou de loin dans l'intérêt des familles et des aînés ;
4. Optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité auprès des aînés afin d'accroître leur qualité de vie pendant le vieillissement.

LES VALEURS qui soutiennent la Politique de la famille et des aînés

Voici une liste de valeurs, non exhaustive, auxquelles la communauté se rallie et qui donnent un sens à la mission de la Politique de la famille et des aînés. Les valeurs ont une incidence sur les décisions et les actions à poser. Elles sont considérées sur un même pied d'égalité.

Solidarité

Elle permet de s'engager et d'agir collectivement en fonction des intérêts de l'ensemble.

Justice sociale

Elle vise à donner à chacun les mêmes chances de réussite, en répartissant de façon équitable la richesse collective et les biens.

Respect

Il évoque l'aptitude à considérer ce qui a été énoncé et admis dans le passé, et d'en tirer les conséquences dans le présent. Il se traduit par un sentiment de considération envers une personne ou d'un bien.

Engagement

Il permet de mettre en œuvre et de soutenir les actions en vue de réaliser les objectifs qui ont été établis dans la présente politique, pour une meilleure qualité de vie des familles et des aînés.

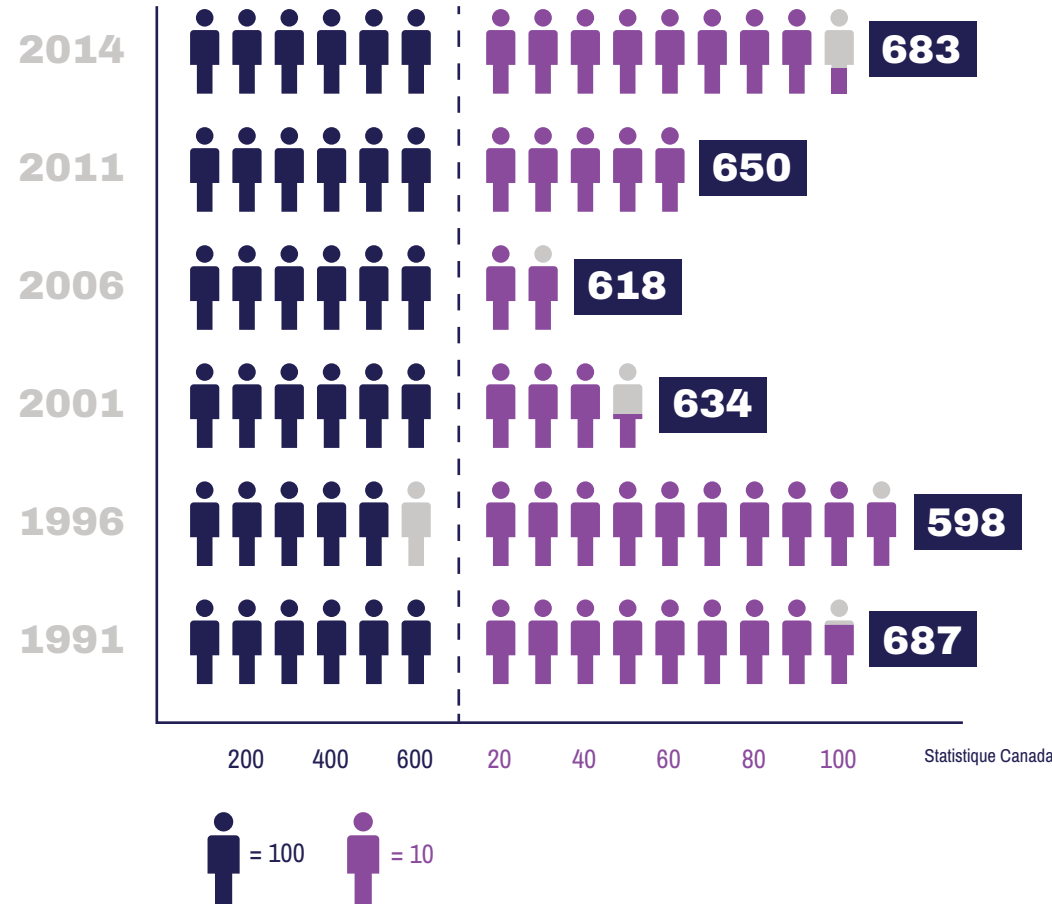
Liberté

Elle donne à chacun la possibilité d'agir, de penser et de s'exprimer selon ses propres choix. C'est aussi une possibilité d'action reconnue à un individu par la loi.

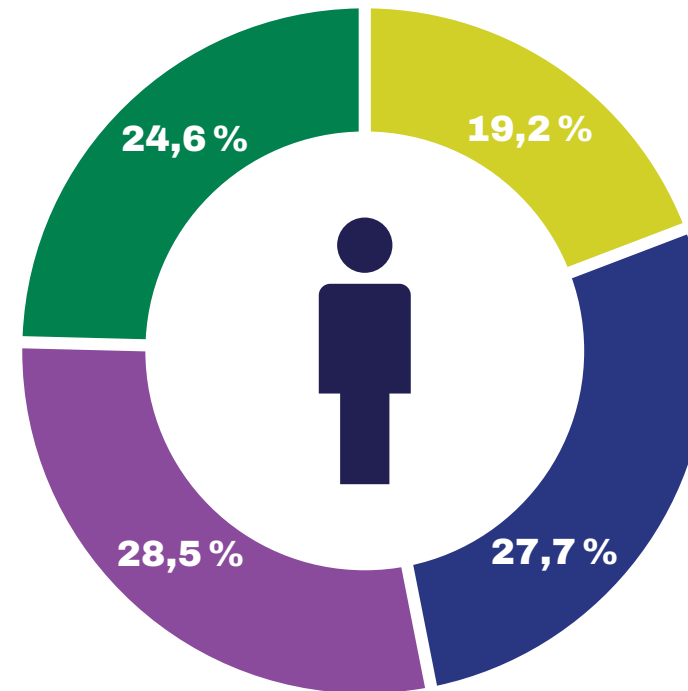


Quelques données socio-économiques

Population de Saint-André



Population de Saint-André par tranche d'âge (2011)



0 - 19 ans
20 - 44 ans
45 - 64 ans
65 ans et plus

| La répartition selon les âges (2011) | Saint-André | % de la population | MRC de Kamouraska | % de la population |
|--------------------------------------|-------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| Population totale | 650 | 100 % | 21 490 | 100 % |
| 0-19 ans | 125 | 19,2 % | 4 350 | 20,2 % |
| 0-4 ans | 35 | 5,4 % | 1 070 | 4,0 % |
| 5-9 ans | 25 | 3,8 % | 1 025 | 4,8 % |
| 10-14 ans | 30 | 4,6 % | 1 040 | 4,8 % |
| 15-19 ans | 35 | 5,4 % | 1 215 | 5,7 % |
| 20-44 ans | 180 | 27,7 % | 5 490 | 25,5 % |
| 45-64 ans | 185 | 28,5 % | 7 090 | 33,0 % |
| 65 et plus * | 160 | 24,6 % | 4 560 | 21,2 % |
| 65-74 ans | 65 | 10,0 % | 2 395 | 12,2 % |
| 75-84 ans | 60 | 9,2 % | 1 475 | 6,9 % |
| 85 ans et plus | 35 | 5,4 % | 690 | 3,2 % |

Statistique Canada

* La proportion de 65 ans et plus pour Saint-André est de 24,6 % comparativement à 21,2 % pour la MRC de Kamouraska et de 16,7 % dans l'ensemble du Québec. La présence de personnes âgées à la Résidence Desjardins a une influence certaine sur la proportion de 65 ans et plus constatée à Saint-André et celles-ci contribuent au dynamisme du milieu.

| | Saint-André | MRC de Kamouraska | Au Québec |
|--|-------------|-------------------|-----------|
| L'âge médian de la population (2011) | 49 ans | 48,2 ans | 41,9 ans |
| L'âge médian de la population (2001) | 43,5 ans | 41,3 ans | 38,8 ans |
| Indice de vieillesse (2011) (proportion de la population des 65 ans et plus / population – de 15 ans) | 1,78 | 1,45 | 1,00 |
| Indice de vieillesse (2001) (proportion de la population des 65 ans et plus / population – de 15 ans) | 1,14 | 0,99 | 0,74 |

Statistique Canada, 2011

En 10 ans, l'âge médian à Saint-André a augmenté de 12,6 % (5,5 ans), comparativement à 16,7 % (6,9 ans) pour la MRC de Kamouraska et de 7,9 % (3,1 ans) pour l'ensemble du Québec.

L'indice de vieillesse pour Saint-André est plus élevé que la MRC de Kamouraska et son augmentation sur 10 ans plus grande. Par contre, la présence de la Résidence Desjardins, qui reçoit aussi des personnes âgées de d'autres municipalités, contribue à cette réalité.

| Effectifs scolaires École primaire Les Pèlerins | 1 ^{er} cycle | 2 ^e cycle | 3 ^e cycle | Total |
|--|-----------------------|----------------------|----------------------|-------|
| 2009-2010 | 14 | 9 | 12 | 35 |
| 2010-2011 | 11 | 7 | 13 | 31 |
| 2011-2012 | 5 | 14 | 27 | 38 |
| 2012-2013 | 16 | 12 | 6 | 34 |
| 2013-2014 | 18 | 6 | 11 | 35 |
| 2014-2015 | | | | 52 |

Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup

L'effectif scolaire de l'École primaire Les Pèlerins a connu une augmentation pour l'année 2014-2015, en lien avec l'augmentation du nombre de jeunes familles dans Saint-André ces dernières années.

| Les revenus médians | MRC de Kamouraska | Au Québec |
|-------------------------|-------------------|-----------|
| Personne hors famille | 18 310 \$ | 20 370 \$ |
| Famille monoparentale | 35 450 \$ | 33 930 \$ |
| Famille conventionnelle | 50 650 \$ | 57 650 \$ |

Institut de la statistique du Québec, 2011

Les champs d'action et les objectifs d'intervention de la Politique de la famille et des aînés.

- L'administration municipale, la communication et l'information publique**
 La Municipalité s'engage à reconnaître les besoins des aînés à l'égard de la diffusion de l'information et d'assurer un partage à ce sujet entre les partenaires du milieu.
- Le soutien communautaire et les services de santé**
 La Municipalité désire favoriser la santé et l'indépendance des aînés. L'offre de services et leur accessibilité sont déterminantes pour aider les aînés à rester chez eux autant qu'ils le souhaitent et dans la mesure du possible.
- La vie sociale et récréative, les sports et la culture**
 La Municipalité s'engage à stimuler et à soutenir les organisations locales qui stimulent la vie sociale et récréative, les sports et la culture. Elle reconnaît qu'une municipalité vivante prend source dans l'implication, l'engagement et la participation de ses aînés. Les organismes gravitant autour de cet axe offrent un lieu de socialisation, d'implication et de participation pour les aînés. Les aînés qui participent, comme ils le peuvent, à la vie en société maintiennent leur utilité ou leur sentiment d'utilité, développent leurs aptitudes, évitent l'isolement et acquièrent une meilleure estime d'eux-mêmes.
- L'habitation et les services de proximité**
 La Municipalité reconnaît que l'indépendance et la qualité de vie des aînés est étroitement liée à la possibilité d'avoir accès aux services de proximité et aux services de livraison.
- L'aménagement du territoire, les déplacements et l'environnement**
 Les espaces bâtis, les déplacements (à pieds, à vélos, en triporteurs, en autobus, en voiture) et la qualité de l'environnement jouent un rôle important dans la santé, la participation et la sécurité des aînés. Les lieux qui répondent aux besoins et aux capacités des aînés favorisent leur qualité de vie.

Par cette politique, le conseil municipal tient à démontrer à toute la population de Saint-André que le bien-être de la famille et des aînés est un des éléments fondamentaux pour la survie de la communauté.

À l'aide de mesures et de projets réalistes, le comité de la Politique de la famille et le comité de la Politique des aînés s'assureront que la municipalité de Saint-André maintienne son dynamisme et qu'elle soit attrayante pour les familles et les aînés. Le comité de la Politique des aînés veillera à ce que le milieu optimise les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité pour ceux-ci.

Mesures de mise en œuvre et de suivi de la Politique de la famille et des aînés

La Municipalité de Saint-André appuiera le comité de la Politique de la famille et le comité de la Politique des aînés dont le mandat sera de faire un suivi périodique de la Politique de la famille et des aînés. Ils pourront aussi initier certaines actions en collaboration avec les comités et les organismes du milieu. Pour ce faire, la Municipalité s'assurera d'avoir en tout temps un(e) élu(e) responsable des questions familles et aînés. Cette personne assistera le comité de la Politique de la famille et le comité de la Politique des aînés dans leur cheminement.

Références

1. Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés - Édition 2013-2014 ;
2. Créer des environnements propices avec les familles (Le défi des politiques municipales), Le Conseil de la famille et de l'enfance, 2005 ;
3. Guide mondial des villes-amies des aînés, Organisation mondiale de la Santé ;
4. Statistique Canada, Recensement du Canada ;
5. Institut de la statistique du Québec.





Municipalité de Saint-André
122A, rue Principale
Saint-André (Québec) G0L 2H0
Téléphone : 418 493-2085
www.standredekamouraska.ca

La Politique de la famille et des aînés a été adoptée par le conseil municipal de Saint-André le 6 juillet 2015.

Crédit photo : Mario Ouimet
Graphisme : Stéfany Dubé